

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DANS LES FERMES BIOLOGIQUES

Recommandations pour la production de porcs biologiques

Le groupe de travail sur le bien-être animal (GTBA) du Comité d'experts sur l'agriculture biologique (CEAB) a examiné la norme canadienne régissant la production biologique (CAN/CGSB 32.310-2006, **Systemes de production biologique – Principes généraux et normes de gestion**) et a préparé des recommandations additionnelles visant à optimiser les conditions de vie des porcs élevés dans le cadre de la norme. L'information fournie se fonde sur les pratiques exemplaires de gestion mentionnées par différentes normes sur le bien-être animal et sur les études publiées sur les systèmes de production biologique et le bien-être des animaux.

La numérotation des paragraphes du présent document correspond à celle de la norme publiée. [Se référer à l'énoncé actuel de la norme.](#)

.....

6. PRODUCTION ANIMALE

6.1 Général

Suivant l'alinéa 6.1.3, la production animale biologique est une activité liée au sol. Les herbivores doivent avoir accès aux pâturages et les autres animaux accès à l'extérieur.

Recommandation 6.1.3

La dimension de l'unité de production doit tenir compte de la disponibilité de la terre pour procurer l'accès à l'extérieur et du potentiel de pollution environnementale, tout comme de la disponibilité d'une bonne paille de qualité biologique pour la litière.

6.4 Aliments pour animaux d'élevage

6.4.1 & 6.4.2 exigent que l'exploitant d'un élevage biologique fournisse des rations équilibrées d'aliments biologiques répondant aux besoins nutritionnels et que les rations soient composées de substances qui sont nécessaires et essentielles au maintien de la santé, du bien-être et de la vitalité des animaux, et qui répondent aux besoins physiologiques et comportementaux des espèces en question.

Recommandation 6.4

La quantité et la qualité des aliments doivent assurer un indice optimal de l'état de chair égal à 3, qui ne devrait pas être inférieur à 2.5 pour les truies qui allaitent (Se référer à l'annexe sur l'indice de l'état de chair des porcs).

L'alinéa 6.4.3a exige que les rations spécifiques aux jeunes mammifères tiennent compte du besoin de lait naturel.

Recommandation 6.4.3a

Le sevrage à 8 semaines est recommandé en autant que la santé et le bien-être de la truie ou des porcelets ne soient pas affectés de façon négative.

Justification: Le stress sera moindre tant pour les porcelets que pour la truie. Les porcelets bénéficiant d'une période d'allaitement maternel prolongée croissent mieux et la mortalité est réduite puisque leur système immunitaire est mieux développé. Plus le sevrage est hâtif, plus les porcelets sont enclins à la maladie et à des comportements sociaux néfastes tels que la caudophagie.⁽⁵⁾ À 4 semaines, l'immunité transmise par la truie dans le colostrum est en baisse et l'immunité naturelle est encore très immature. Un sevrage plus tardif assure une meilleure santé sans recours aux antibiotiques. L'intestin est plus développé et on observe moins de grattures. La recherche démontre que les truies ne souffrent pas davantage au cours des lactations prolongées mais que la productivité totale par truie est moindre parce qu'il y a moins de portées.⁽⁸⁾

Les problèmes potentiels de bien-être liés aux périodes de lactation de 8 semaines est plus élevé chez les lignées hybrides modernes qui ont de grandes portées que chez les lignées patrimoniales qui ont généralement moins de porcelets par portée. Les truies devraient être capables d'allaiter pendant 8 semaines sans que l'indice d'état de chair ne chute à moins de 2.5, en autant qu'elles aient été en bonne condition avant la mise bas et que la ration alimentaire en période d'allaitement fournisse suffisamment d'énergie, de protéines, etc. S'il advient que les truies soient en pauvre condition physique au moment où les porcelets atteignent l'âge de 6 semaines, il faut changer la lignée généalogique ou la ration alimentaire plutôt que réduire l'âge du sevrage.

L'alinéa 6.4.3e souligne spécifiquement le besoin en matières végétales autres que les céréales pour la ration alimentaire des porcs.

Recommandation 6.4.3.e

Les truies tarées dont la diète alimentaire est de volume réduit devraient avoir un accès continu à la paille et à du fourrage grossier riche en fibres pour satisfaire leur faim et leur besoin de mastiquer et pour exprimer un comportement naturel de recherche de nourriture. ^(9,5) Un apport de 5-10% de l'énergie totale en fourrage grossier peut être fourni sans compromettre le développement quotidien de l'animal. ⁽⁸⁾

Les porcs plus jeunes et les verrats bénéficient également d'une ration de fibres alimentaires et/ou de fourrage qui prévient les problèmes comportementaux résultant d'une ration concentrée, laquelle engendre une sensation de faim permanente chez les porcs.

Une alimentation à volonté basée sur une ration riche en énergie et en protéines est l'un des facteurs qui causent des troubles dans les jambes des porcs d'engraissement. ⁽²⁰⁾

6.5 Reproduction

La norme stipule que l'exploitant doit sélectionner des races et des catégories d'animaux d'élevage en fonction de leur adaptabilité aux conditions propres à l'environnement local et au système de production et de leur résistance aux maladies et aux parasites les plus répandus.

Recommandation 6.5a

La sélection génétique favorisant une croissance rapide et l'obtention d'une viande maigre a généré des troubles aux jambes et une défaillance cardiovasculaire chez les porcs d'engraissement placés dans des conditions de stress ou soumis à d'intenses activités. ⁽²⁰⁾ Conséquemment, il faut prendre soin de choisir des races adaptées à la production biologique.

6.6 Transport et manutention

Cette section exige que le stress, les blessures et la souffrance physique soient minimisés lors de la manutention, du transport et de l'abattage des animaux d'élevage. De plus, l'alinéa 6.6.2 interdit spécifiquement le recours à une stimulation électrique ou à des tranquillisants allopathiques.

Recommandation 6.6.1

Les porcs doivent être manipulés calmement et avec douceur, sans être tirés ou traînés par la queue, les oreilles ou les membres. ⁽³⁾

Recommandation 6.6.2

Le chargement et le déchargement sont des opérations très stressantes pour les porcs. Les bâtiments doivent être conçus pour faciliter un mouvement facile et rapide. Se référer à la liste des 12 conseils de Temple Grandin pour le triage et le chargement des porcs de finition (Annexe 2) et au lien <http://grandin.com/references/handle.pigs.performance.html>.

Dans la mesure du possible, il est préférable d'apparier les porcs à des groupes familiaux afin de minimiser le stress au cours du transport. Tous les porcs doivent pouvoir s'allonger sans se chevaucher pendant le transport. Les ouvrages scientifiques suggèrent que l'allocation d'un espace de .425m²/100kg de porc est un compromis convenable entre le bien-être, la qualité de la viande et les coûts de transport pour un déplacement qui dure plus de 3 heures. Cette densité convient également pour des distances plus courtes car un espace accru occasionne des difficultés de maintien de l'équilibre pour les porcs. ⁽¹³⁾

Le paragraphe 6.6.3 stipule que les animaux doivent disposer d'un abri adéquat pendant le transport et avant l'abattage lorsque les conditions climatiques sont défavorables.

Recommandation 6.6.3

Évitez les déplacements pendant les heures les plus chaudes. La litière de paille ou de sciure ne doit pas être utilisée sous des températures chaudes et humides. Ne verser pas d'eau froide sur les porcs pour les rafraîchir car le choc pourrait être mortel. Lorsque les températures sont inférieures à 60°F/16°C, la litière de paille devrait être fournie et devient absolument nécessaire sous 6-8°C. Vérifiez l'état du véhicule pendant la première heure de déplacement afin d'assurer que les porcs soient confortables et la ventilation adéquate. ⁽¹⁾

De plus, l'alinéa 6.6.5 requiert que la durée du transport soit la plus courte possible.

Recommandation 6.6.5

Si cela est possible, la durée du transport devrait être moindre que 8 heures. Si le transport dure plus que 8 heures, de l'eau devrait être disponible dans le véhicule de transport. ⁽¹³⁾

Recommandation 6.6

Le jeûne de 3 à 4 heures avant l'expédition réduit le mal des transports. ⁽¹³⁾
La durée du jeûne ne doit pas excéder 18 heures avant l'abattage. ^(3, 9)

6.7 Soins de santé des animaux d'élevage

L'alinéa 6.7.1 requiert que l'exploitant mette en place et utilise des pratiques préventives de soins de santé pour les animaux d'élevage incluant, entre autres, l'établissement de pratiques qui minimiseront l'apparition et la propagation de maladies et de parasites et des conditions qui permettent la réduction du stress.

Recommandation 6.7.1.c

Lors de l'introduction d'animaux reproducteurs provenant d'un troupeau de l'extérieur, mettez-les en quarantaine pendant un mois et faites les tests de détection des maladies et des parasites avant l'introduction dans le troupeau. Les fermes devraient disposer d'un plan de biosécurité afin de minimiser le risque d'introduire des maladies depuis d'autres troupeaux. ^(9,10)

Recommandation 6.7.1.d

D'intenses niveaux de stress rendent les animaux plus enclins à la maladie car leur système immunitaire est affaibli. ⁽⁵⁾

L'exploitant doit assurer le traitement rapide des animaux atteints de maladies, de claudication ou d'autres troubles apparents. Les pratiques préventives admises incluent la vaccination pour les maladies qui sont contagieuses pour les animaux d'élevage et ne peuvent être combattues par d'autres moyens.

Recommandation 6.7.1.e

Des dispositions doivent être prises pour séparer et soigner les animaux malades et blessés. Une attention particulière doit être portée à l'état des pieds. ⁽³⁾

Recommandation 6.7.1.f

Le transfert d'immunité passive est une technique utilisée avec succès par les producteurs qui travaillent en systèmes alternatifs (accès à l'extérieur). Ces méthodes incluent de garder les porcs dans des groupes d'âge mixte et d'exposer les truies aux agents pathogènes avant la mise-bas afin de maximiser la résistance. Cela peut être effectué par le reflux de fumier depuis les cases de parturition vers les truies tarées, une méthode efficace pour exposer les animaux d'élevage aux pathogènes gastro-intestinaux. ⁽¹⁰⁾ Les vaccins sont recommandés pour les autres maladies.

L'al. 6.7.2 permet les modifications physiques quand elles sont absolument nécessaires pour améliorer la santé, le bien-être ou l'hygiène des animaux, pour les identifier ou pour des raisons de sécurité. Les modifications physiques doivent être faites de façon à minimiser la douleur, le stress et la souffrance, et en considérant la possibilité de recourir aux anesthésiques, sédatifs et analgésiques anti-inflammatoires qui ne contiennent pas de stéroïdes.

Recommandation 6.7.2a: Taille des canines des porcelets

L'amendement proposé à la norme de l'ONGC (scrutin du 2 novembre 2007) stipule que la caudectomie des porcs et la taille des canines des porcelets ne sont permises que lorsqu'elles sont nécessaires pour limiter les problèmes de comportement qui nuisent au bien-être des autres animaux.

La recherche et l'expérience indiquent que la taille des dents n'est pas nécessaire mais que les portées doivent être surveillées attentivement. Si les porcelets causent des blessures, une meuleuse peut être utilisée pour épointer le bout des dents. ^(5,7) Il y a moins de problèmes dans les portées plus petites (moins de 10 porcelets) car la compétition entre les porcelets y est réduite et il y a moins de blessures. ^(5,9) Les porcelets dont les dents sont intactes affichent des gains de poids plus élevés et une mortalité pré sevrage moins élevée. ⁽¹⁴⁾

Recommandation 6.7.2a: Caudectomie

L'amendement proposé à la norme de l'ONGC (scrutin du 2 novembre 2007) stipule que la caudectomie des porcs n'est permise que lorsqu'elle est nécessaire pour limiter les problèmes de comportement qui nuisent au bien-être des autres animaux.

La caudectomie n'est pas nécessaire et ne devrait pas être permise. Les morsures à la queue sont liées à des manquements au bien-être, tels que des cases surpeuplées et sans litière pour permettre les comportements de recherche et de mastication de nourriture, ou l'inconfort causé par des problèmes de ventilation et de fluctuations de température.

Les morsures à la queue peuvent être prévenues en fournissant un environnement confortable favorisant des comportements appropriés; la présence de litière et d'un espace suffisant est ce qui importe le plus. Éliminez les planchers de type caillebotis et fournissez une bonne alimentation équilibrée. S'il y a une éruption de violence, la victime et le coupable devraient être isolés et l'environnement ou la densité de logement modifiés avant de recourir à la caudectomie. ^(5,7,20) Des données non scientifiques suggèrent que les éruptions de morsures surviennent lorsque la température et l'humidité fluctuent fortement p.ex. au printemps (Malleau pers.com.).

Recommandation 6.7.2a

Les porcs occupent jusqu'à 75% de leur temps en comportements exploratoires (fouiner, mâcher, fouir) dans un environnement semi-naturel. Dans un environnement infertile, les porcs dirigeront vraisemblablement ces types de comportements envers leurs compagnons. ⁽²⁰⁾ Afin de réduire les comportements agressifs et sociaux dommageables, les porcs devraient recevoir des stimuli additionnels pour encourager la recherche de nourriture ou d'autres activités non nuisibles, p.ex. en ajoutant du vrac à la diète, en ajoutant quotidiennement du fourrage d'appoint, en répandant des grains entiers. ⁽³⁾ La paille occupe les porcs plus longtemps qu'un éventail de jouets et d'autres objets d'enrichissement. ⁽⁵⁾ Les chaînes, pneus et autres « jouets » ne réorienteront pas les modèles de comportement des truies et verrats et peuvent causer de la frustration. D'autres matières peuvent être ajoutées à la paille, telles que les racines de betterave coupées ou de l'écorce d'arbre et des branches. ⁽²⁰⁾

Le comportement social est très développé chez les porcs. L'agressivité est réduite en gardant les truies en petits groupes stables et en gardant ensemble les parents de la portée.

Recommandation 6.7.2c: Castration ⁽⁶⁾

La castration cause une souffrance et une détresse considérables (Weary 98), mais garder les mâles intacts peut accroître les risques de batailles et d'odeur sexuelle du verrot dans la viande. Ces risques sont minimisés lorsque les mâles mis en marché sont de petit poids (bien avant le stade de la maturité sexuelle), mais les mâles non castrés ont besoin de davantage d'espace et d'une gestion particulière pour prévenir l'agressivité. S'il y a castration, la procédure doit être accomplie avant que les porcelets n'atteignent l'âge de deux semaines. ^(1, 9, 7) La castration à des âges plus vieux requiert des anesthésiants et une analgésie.

Au Canada, les porcs sont généralement mis en marché à 106-125 kg, bien qu'on observe une tendance vers un poids plus important. La castration est requise principalement pour éviter l'odeur sexuelle du verrot qui survient lorsque le porc atteint 90 kg ou plus. Lorsque les porcs peuvent être mis en marché à des poids inférieurs, les avantages liés à la non castration incluent : une croissance jusqu'à 13% plus rapide, un indice de conversion plus efficace (peut être de 14% supérieur), et une carcasse 20% plus maigre. ⁽⁶⁾ Les normes de la Soil Association interdisent la castration – le poids moyen du porc vivant lors de l'abattage étant de 98 kg dans le Royaume-Uni (74 kg - poids en carcasse).

Les porcs de réforme ne doivent pas être castrés. Les défenses ne doivent pas être enlevées ⁽²⁾, mais peuvent être taillées si elles poussent dans la face ou pour les empêcher de blesser les humains ou d'autres porcs. ⁽¹⁴⁾

Recommandation 6.7.2.c: Identification

L'encochage d'oreilles pendant la première semaine est préférable aux étiquettes d'oreille dont le taux de rétention est faible chez les porcs. La frappe d'engraissement est douloureuse et devrait préférablement être évitée.

RECOMMANDATION D'UN AJOUT À LA NORME:

Les anneaux naseaux sont interdits.

Justification : Les anneaux inhibent les comportements fonctionnels (p.ex. chercher de la nourriture et se vautrer dans une mare boueuse) et engendrent des comportements anormaux qui indiquent une réduction mesurable du bien-être. ⁽¹²⁾ Les autres stratégies de contrôle des dommages dans les pâturages incluent d'allouer beaucoup d'espace ainsi qu'une faible densité de logement, la rotation pour que la végétation se régénère, l'accès à temps partiel et le recours à des races qui paissent davantage qu'elles ne fouissent p. ex. Saddlebacks. ⁽⁵⁾ Cependant, ne procurer l'accès qu'à temps partiel peut réduire les manifestations des comportements naturels. La recherche montre que les porcs auxquels on procure le plus de liberté possible passent 51% de la journée à fouir. ⁽¹⁷⁾

L'al. 6.73.4 interdit de priver un animal d'élevage malade ou blessé d'un traitement médical pour maintenir son statut biologique.

Recommandation 6.7.4

Les animaux qui ont besoin d'un traitement médical doivent être traités afin de prévenir la détérioration de leur santé ou l'accroissement de la détresse et une souffrance aigue et prolongée. Les producteurs sont encouragés à développer un plan positif de maintien de la santé afin de prévenir le besoin de recourir à de tels traitements.

Suivant l'al. 6.7.9, il doit y avoir un plan complet visant à minimiser les problèmes de parasites internes chez les animaux d'élevage.

Recommandation 6.7.9

Une gestion et un enlèvement adéquats de la litière, de même que des rotations régulières en pâturage préviendront l'accumulation de parasites. ⁽⁷⁾ Seuls des porcs doivent succéder à des porcs dans un pâturage après une pause minimale d'un an. ⁽¹⁰⁾ Les conditions climatiques ont un impact sur la longueur des rotations. Une rotation de 4 ans est recommandée pour réduire les problèmes liés aux parasites ou aux maladies qui impliquent un hôte intermédiaire tels les escargots ou un parasite qui peut entrer en stage de dormance. ⁽¹⁶⁾

6.8 Conditions d'élevage**Recommandation 6.8**

Le système doit être adapté aux animaux, ce ne sont pas les animaux qui doivent s'adapter au système. ⁽⁷⁾

L'al. 6.8.1 requiert que l'exploitant d'un élevage biologique mette en place et maintienne des conditions d'élevage adaptées à la santé et au comportement naturel de tous les animaux.

Recommandation 6.8.1

Les porcs sont fortement enclins à paître, à chercher leur nourriture et fouir pour s'alimenter, à jouer, explorer et socialiser avec leurs pairs ou avec leur partenaire de portée et à construire un nid pour mettre bas. Leur environnement doit leur permettre d'exprimer ces comportements naturels et de maintenir des relations sociales stables. ⁽⁷⁾ Les problèmes liés au bien-être surgissent par faute de considérer les comportements et les besoins biologiques dont les porcs ont hérité de leurs ancêtres sauvages. ^(5,17)

De bonnes pratiques de manutention et de gestion des animaux constituent les éléments clé pour le maintien du bien-être. Le personnel de la ferme doit être observateur et informé des comportements normaux et anormaux, des maladies courantes et des besoins biologiques et psychologiques des porcs. ⁽⁹⁾ Une formation en techniques de manutention assurera un contact humain positif et aura des effets positifs sur le bien-être et la productivité. ⁽¹⁸⁾

L'al. 6.8.1 édicte que les conditions d'élevage doivent inclure l'accès aux aires extérieures, à un lieu ombragé, à un abri, à des pâturages en rotation, à des aires d'exercice, à de l'air frais et à la lumière du jour en fonction des espèces, du stade de production, du climat et de l'environnement.

Recommandation 6.8.1a

L'accès au pâturage et aux champs du printemps à l'automne est encouragé, en particulier pour les animaux reproducteurs. ⁽⁷⁾ Le troupeau doit avoir accès au pâturage pendant au moins 150 jours entre le 15 avril et le 1^{er} novembre. ⁽⁸⁾

Les truies en lactation ne gagneront pas de poids mais peuvent maintenir leur poids avec du fourrage de légumineuses de grande qualité. La luzerne ne créera pas de ballonnement chez les porcs. Les races de couleur affichent de meilleures performances. ⁽¹¹⁾

Les porcelets âgés de 6 semaines et plus devraient avoir accès aux aires extérieures. ⁽²⁾ L'accès ne consiste pas seulement en une porte ouverte, mais à fournir un enclos ou un lot en dehors du bâtiment, idéalement un pâturage. Le système doit être conçu pour éviter la pollution du sol et de l'eau.

Les aires extérieures doivent être exemptes de débris, d'objets, d'équipement ou de cavités qui pourraient causer des blessures aux animaux. ⁽⁷⁾

Recommandation 6.8.1.a

Choisissez des races de porcs adaptées aux conditions locales. ⁽⁵⁾

Les porcs devraient être protégés contre le stress thermique. Sous des conditions estivales, une aire ombragée pour protéger contre les coups de soleil doit être accessible et comporter suffisamment d'espace pour permettre aux porcs de s'allonger ensemble simultanément et à part des autres s'ils le désirent. Mares boueuses, brumisateurs, arroseurs ou ventilateurs doivent être fournis pour favoriser le rafraîchissement lorsque la température excède 18 degrés Celsius. ^(3, 9, 1, 7)

- a) des tuyaux en acier, des clôtures électriques avec fil sans saillie sont les types de clôtures de champ les plus seyantes.
- b) les clôtures en barbelés électrifiées ne doivent pas être utilisées.
- c) Pour les pâturages, des pratiques de gestion durable, telle que la rotation des pâturages, doivent être mises en place. ⁽⁹⁾

Pour les porcs en élevage extensif, un abri résistant au vent et à l'eau doit être accessible pendant l'hiver et permettre à tous les porcs de s'y allonger; avec un approvisionnement généreux en litière sèche. ^(3,9)

Fournissez au besoin une source de chaleur d'appoint ou une litière suffisante pour les porcs de tous les groupes d'âge afin que chaque groupe maintienne sa température effective dans une zone de confort appropriée. Les signes d'inconfort sont l'entassement, des déjections dans la nourriture et les aires de repos, une consommation d'aliments à la baisse, et l'éruption de maladies (diarrhées). ⁽¹⁾ Les mouvements de l'air affectent le confort thermique et les courants d'air doivent être évités.

Zone de confort thermique ⁽¹⁴⁾:

kg	°C
5-15	26-32
15-25	18-26
25-60	16-25
60-100	14-25
>100	10-22
Truies allaitantes	15-24
Litière	30-32 (dans les coins à porcelets)

Les animaux doivent aussi avoir accès à de l'eau potable et à des aliments de grande qualité conformes à leurs besoins.

Recommandation 6.8.1b

La compétition pour la nourriture doit être minimisée.

a) Pour les rations alimentaires dans les auges, il doit y avoir suffisamment d'espace (1.1 fois la largeur des épaules) pour que tous les porcs se nourrissent simultanément.

b) Pour l'alimentation à volonté, il ne doit pas y avoir plus de 6 porcs par lieu d'alimentation quand on utilise un convoyeur d'aliments secs sans barrières de tête entre chaque lieu d'alimentation; 10 porcs par lieu d'alimentation quand il y a des barrières de tête; ou 14 ou 12 porcs par lieu d'alimentation quand il est possible de mélanger l'eau avec les aliments (convoyeurs d'aliments secs et humides).

c) Si des aliments humides sont utilisés pour nourrir les truies à l'intérieur, des barrières de tête et d'épaules doivent être érigées entre chaque lieu d'alimentation. ^(3,9)

Lorsque les aliments sont constamment disponibles, un lieu d'alimentation de 5-6' (150-180 cm) est recommandé pour tous les 2-3 porcs de marché. ⁽⁷⁾

La faim peut être la cause d'un comportement agité et agressif chez les truies tarées logées en groupes. ⁽⁵⁾

L'alimentation sur le plancher en groupes n'est pas recommandée afin d'éviter un climat d'agression chronique aux heures d'affouragement, à moins que les aliments soient distribués sur une large surface et que les truies soient de taille similaire et aient des besoins alimentaires comparables. ⁽¹⁴⁾

Il faut assurer que les abreuvoirs soient ajustés pour que chaque porc ait accès à l'eau. Un débit de 1-2L/min est recommandé pour les truies allaitantes. ⁽¹⁴⁾ Il doit y avoir une tétine pour chaque 1-15 porcs ou 6 truies. ⁽¹⁾

De plus, il doit y avoir suffisamment d'espace et de liberté pour se coucher en plein décubitus latéral, se lever, s'étirer les membres et se tourner librement, et exprimer des comportements naturels.

Recommandation 6.8.1c

Une surface de plancher totale de 3.5 m²/adulte mature est recommandée pour les truies (qui ne sont pas parturientes). Cet espace peut être moindre pour les premier et second rangs de mise bas. ⁽³⁾ L'espace pour se coucher doit être au moins égal au carré de la longueur du porc. Un espace accru pour les cochettes réduit les problèmes de pieds et de jambes qui surviendraient plus tard dans la vie. ⁽¹⁾

L'environnement doit être aménagé de façon à ce que chaque animal dispose d'un espace suffisant – l'espace doit être aménagé pour que le groupe dans son ensemble puisse disposer d'aires séparées pour manger, se coucher et déféquer. ^(7,5) Une température chaude peut engendrer des exigences accrues en espace de plancher pour permettre la dissipation de la chaleur.

Les truies logées en groupe doivent disposer de suffisamment d'espace pour que la truie soumise exprime sa soumission à une truie dominante. Les truies ont besoin d'une distance de 6-7' pour que la truie soumise s'écarte et évite le conflit. ⁽⁷⁾

Les cases de service doivent être assez grandes pour permettre la parade nuptiale et l'accouplement ⁽³⁾; elles doivent mesurer au moins 10.5 m². ^(9, SA Standards)

L'aménagement de l'espace doit convenir au maintien de la santé des animaux d'élevage tout en étant adapté à la capacité de production d'aliments, à l'équilibre biologique du sol et à l'impact environnemental.

Recommandation 6.8.1d

Le surpeuplement est un facteur de risque des maladies qui augmente les incidences de comportements agressifs. ⁽²⁰⁾ L'allocation des superficies doit contribuer à l'enrichissement de l'environnement.

Il doit y avoir des aires de repos et de couchage qui répondent aux besoins des animaux. Le plancher ne doit pas être entièrement construit en caillebotis ou en grillage et doit être recouvert d'une épaisse couche de litière sèche qui absorbera les excréments.

Recommandation 6.8.1f

Pour les animaux élevés en groupe, il est recommandé que des aires spécifiques soient aménagées pour servir de refuge aux animaux intimidés. ^(1,3) Le repos est compromis si les box sont surpeuplés. ⁽²⁰⁾

Recommandation d'un amendement à la norme (6.8.1g)

Effacer " Le plancher ne doit pas être entièrement construit en caillebotis ou en grillage "; remplacer par "Les caillebotis (planchers lattés) sont interdits »

Il y a une plus grande incidence de blessures aux pieds et aux jambes sur les caillebotis que sur les surfaces pleines. ⁽²⁰⁾ Cela peut être causé par le coincement des pieds dans les ouvertures ou par les surfaces glissantes et dures.

Recommandation 6.8.1g

La litière est importante pour le confort physique et thermique et permet aux porcs de chercher leur nourriture; la paille procure des fibres et aide à réduire la faim lorsqu'un régime alimentaire restrictif est appliqué. La paille est également importante dans les box de mise bas pour la construction du nid. ⁽⁵⁾

La profondeur minimale de la couche de paille ou d'autres matières dans un système de litière non profonde devrait être :

Pour des températures inférieures à 39°F - 8"/20cm; 40-59°F - 6"/15cm; 60°F - 3"/7.5cm ⁽⁷⁾

Le système à litière épaisse présente des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux; les coûts sont de 40-60% inférieurs aux systèmes en caillebotis, les émissions d'ammoniaque inférieures de 50% et il y a une réduction de H₂S et d'autres gaz. ⁽⁵⁾

Recommandation 6.8.1g

Les porcs confinés à l'intérieur doivent disposer d'aires de couchage de construction solide, recouvertes de litière de façon à assurer une superficie sèche. Dans les box d'accouplement, les planchers doivent être secs ou recouverts de litière pour permettre une déambulation adéquate lors de l'accouplement ou de l'insémination. ⁽³⁾ Il est probable que le plancher soit trop glissant pour la déambulation lorsque les truies passent un temps perceptiblement plus long en position assise. ⁽¹⁴⁾

Recommandation: Installations

Les aires intérieures des installations, les enclos et les couloirs auxquels les porcs ont accès ne doivent pas avoir de côtés tranchants ou des projections qui pourraient causer des blessures. ⁽¹⁾

La poussière inhalable ne doit pas excéder 10mg/m³ (PM 10 ou moins) et la concentration d'ammoniac ne doit pas excéder 25ppm, calculée comme moyenne sur une période de 8 heures. ^(3,9) Les taux de sulfure d'hydrogène doivent être minimisés afin de permettre aux animaux de respirer librement et sainement. ⁽⁷⁾

Une ventilation efficace des installations pour éviter une humidité élevée, la condensation et les courants d'air est essentielle car les porcs sont vulnérables à l'égard des maladies respiratoires. ⁽³⁾ La recherche a montré que la santé pulmonaire des porcs est meilleure dans les systèmes de gestion biologique (à l'extérieur) que dans les systèmes conventionnels, Hansen et al 1999, Feenstra 2000. ⁽⁸⁾

Le logement intérieur doit permettre aux animaux d'être exposés à la lumière naturelle. ⁽⁷⁾ L'éclairage doit permettre une inspection complète en tout temps (100 lux à la hauteur des porcs) et être en vigueur au moins 8 heures par jour. L'éclairage artificiel ne doit pas être utilisé pendant plus de 16 heures ou pour plus longtemps que la durée courante de la journée, suivant la mesure la plus longue. ⁽⁹⁾

Un plan d'évacuation en cas d'incendie doit être en place; le câblage électrique doit être protégé et les lampes chauffantes placées là où les porcs ne peuvent les atteindre. ⁽⁷⁾

La norme exige également que la densité de logement extérieur soit assez basse pour prévenir la dégradation du sol et le surpâturage.

Recommandation 6.8.1h

Les porcs déracinent et causeront inévitablement une dégradation du sol s'ils sont parqués sur le même site année après année. La rotation conjuguée à l'utilisation de structures portables est recommandée, suivie de la régénération du fourrage ou des cultures après le déplacement des porcs.

L'al. 6.8.4 requiert de nettoyer et désinfecter les installations et l'équipement afin de prévenir le développement d'organismes porteurs de maladies.

Recommandation 6.8.4

Le principe du "Tous dedans- tous dehors" doit s'appliquer à la gestion des groupes comme mesure préventive soit lors du nettoyage intégral ou lors des périodes de repos. ⁽²⁾

L'al. 6.8.13 établit des exigences spécifiques pour les porcs. Les truies doivent être gardées en groupe sauf à la fin de la gestation et durant la période d'allaitement. Les porcelets ne peuvent être gardés sur des plates-formes ou dans des cages à porcelets. Les aires d'exercice doivent permettre aux animaux de fouir.

Recommandation 6.8.13

Le logement en groupes doit être conçu pour des groupes dont la taille est inférieure à 9 ou plus grande que 25 truies afin de réduire les interactions agressives. ⁽¹⁾ La recherche a montré que les difficultés liées au combat ou au mélange des truies ont diminué lorsque la grandeur du groupe était supérieure à 25 têtes et lorsque des distributeurs électroniques d'aliments sont utilisés. Dans les groupes plus grands, il semble se développer une tolérance pour les porcs étrangers. (Banff Pork Seminar Jan 2008) ⁽¹⁹⁾

Pour la mise bas et la lactation en groupe, les groupes de moins de 10 têtes avec des intervalles inférieurs à 5-7 jours entre les mises bas fonctionnent mieux ⁽¹⁰⁾, ou un groupe maximal de 12 avec préférablement 8 jours d'intervalle entre les mises bas. ⁽⁷⁾

Il y a moins de positions hiérarchiques et de compétition qui s'établissent dans les plus petits groupes.

Il est recommandé que l'intervalle d'âges dans la pouponnière soit étroit et de séparer le groupe des animaux plus âgés jusqu'à ce que le système immunitaire soit développé. ⁽¹⁰⁾

Les porcs doivent être gardés en groupes stables, être les moins mélangés possible ^(3,14) et être de taille comparable afin de prévenir l'intimidation. Afin de prévenir les combats et les blessures, un animal ne devrait jamais être introduit dans un groupe social établi. ⁽⁷⁾ Si des combats surviennent, un plan doit être conçu pour implanter les mesures qui préviendront les blessures, p. ex. un meilleur environnement, une baisse de la densité de logement ou des changements au régime alimentaire. ⁽³⁾

Intégrer les animaux dans les grands groupes lors du sevrage, puis la subdivision en plus petits groupes en cours de croissance minimise les problèmes liés aux agressions. Idéalement, gardez le groupe tel quel au cours des phases de croissance-finition, mais si le mélange est nécessaire, le faire dans un box neutre pourvu d'une bonne litière de paille. ⁽¹⁴⁾

Dans les aires extérieures, les truies et leurs portées peuvent être séparées à l'aide d'une clôture électrique qui permettra aux porcelets de se mélanger; la clôture est enlevée après 5 semaines afin de permettre aux truies de se mêler au groupe. Cela permet de reproduire les comportements naturels et réduit le stress. ⁽⁵⁾

Recommandation d'un amendement à la norme : Les cages de mise bas sont interdites.

Justification: Les cages de mise bas (incluant les cages à retournement) restreignent ou préviennent la construction du nid, une interaction adéquate et la capacité de s'éloigner de la progéniture. Un manque de matériaux de nidation causera du stress et nuira au bien-être. Les truies en cage sont plus susceptibles d'avoir des blessures ou des lésions cutanées, et l'incidence de la maladie mastite-métrite-agalactie est plus élevée. (20) Il est démontré que les cochettes sont plus agitées et frustrées et que les interactions contrariées avec les porcelets les incitent davantage à écraser ou attaquer les jeunes (Hansen & Curtis 1980, Ahlstrom et al 2002). En stabulation libre, le poids au sevrage est plus élevé, et les taux d'abattage des porcs faibles sont moindres (Nat Cmttee for Pig Production 2004). Les truies mangeaient davantage et produisaient plus de lait. La mortalité de la mise bas en stabulation libre comparée à celle en cage au jour 21 : respectivement 11.3% et 12.2% (Dunn 2002). Il est recommandé que le plan de reproduction sélectionne les truies possédant de fortes aptitudes en soins maternels.

Certaines normes (Québec, Brésil, Suède) tolèrent les cages pour de courtes périodes (5 jours) lorsque les porcelets sont les plus à risque. Cependant, cela cause du stress parce que la truie est confinée pendant les phases de nidation et de mise bas. Certains recommandent les cages pour la première grossesse afin que l'éleveur prodigue des soins supplémentaires, mais il y a plus de stress lors de la première mise bas et cela pourrait être contreproductif. (5)

Recommandation: La mise bas

Les truies doivent être installées dans des quartiers propres et confortables avant la naissance des porcelets. Des matériaux tels que de l'herbe ou de la paille doivent être disponibles pour construire un nid. (7)

La grandeur doit être déterminée par la taille de la truie et de sa portée. Les truies ont besoin d'espace pour bouger afin de coordonner leur mouvement à celui des porcelets et éviter de les écraser. (5, Schmid 1991) Les box de mise bas de 3 x 3 m (10 x 10) sont préférables. (3) Une aire protégée d'au moins 0.8m² doit être fournie aux porcelets dans les box de cette dimension ou de dimension supérieure.

Les truies utiliseront les murs du box pour les aider à s'allonger. Les porcelets sont les plus à risque au cours des premières 24 heures et il est donc recommandé qu'au moins les ¾ du box soient pourvus de butoirs le long des côtés (25-30 cm au-dessus du plancher et à 15-20 cm du mur) pour empêcher que les porcelets soient coincés lorsque la truie glisse le long du mur. (Joe Stookey, pers. comm.).

Si la truie ne peut quitter le nid de mise bas, elle retiendra son urine et ses fèces car souiller le nid est contre nature - cela peut être stressant. ^(11,3)

Un espace suffisant doit être prévu dans le coin à porcelets pour permettre à tous les porcelets de s'allonger en même temps dans l'aire protégée et de se déplacer sans difficulté. Le coin à porcelets doit être pourvu d'un chauffage d'appoint afin d'assurer une chaleur confortable et d'une source d'eau séparée facilement accessible aux porcelets.

Les modèles naturels de comportement indiquent que la truie et les porcelets doivent être groupés avec d'autres truies dans des groupes de lactation de 7 à 10 jours après la mise bas.

Le niveau de bruit et d'activités doit être minimal; les vocalisations naturelles enrichissent le maternage. ⁽¹⁾

Recommandation: Logement des verrats

Les verrats peuvent être élevés en enclos individuels, mais non dans des stalles individuelles qui restreignent le mouvement. ⁽²⁾

Ils ne doivent pas être seuls ou isolés et ont donc besoin d'être logés là où ils peuvent maintenir un contact visuel ou physique avec des animaux compatibles. ⁽⁷⁾ Les verrats peuvent être gardés sans danger en paires ou en petits groupes seulement s'ils ont été gardés ensemble dès leur bas âge et ne manifestent aucune agressivité les uns envers les autres. ⁽¹⁴⁾

Bibliographie :

1. Recommended code of practice for care and handling of farm animals Pigs. AAFC Publication 1898/E, 1993.
2. CAAQ Quebec Standard 2007
3. Humane Farm Animal Care. Animal Care Standards PIGS March 2004, Herndon VA, USA
4. Pig Ignorant? A Soil Association Guide to Small Scale Pig Keeping, Soil Association, UK 2004
5. Animal Welfare Aspects of Good Agricultural Practice – Pig Production, Compassion in World Farming Trust, UK. 2005 (recommended reading contains lots of references to original research)
6. EFSA Journal (2004) 91, 1-18 Welfare Aspects of the Castration of Piglets. Scientific report of the Scientific Panel for Animal Health and Welfare on a request from the Commission related to welfare aspects of the castration of Piglets. (EFSA is European Food Safety Authority)
7. Animal Welfare Approved Standards for Pigs. Animal Welfare Institute. Washington BC 2006-2007
8. Development of organic pig production systems. Hermansen, Larsen & Andersen, (Danish Inst.) 2002. (Livestock Production Science?)
9. SPCA Certified – Pig Standards
10. Managing for Herd Health in Alternative Swine Systems: A Guide. Practical Farmers of IOWA and IOWA state university Extension July 2007
11. Considerations in Organic Hog Production, ATTRA'S Organic Matters Series, Lance Gegner July 2001
12. Horrell, Ness, Edwards and Eddison, Feb 2001, Animal Welfare Vol 10 No 1. Use of Nose Rings in Pigs: Consequences for Rooting, Other Functional Activities and Welfare.
13. The Welfare Implications of the Transport of Pigs: the scientific background of current international loading density standards & the scientific background of current international journey duration standards. Bench, et al, CFIA Drafts 2007
14. Canadian Council on Animal Care (CCAC) guidelines on: the care and use of farm animals in research, teaching and testing, Final draft July 30, 2007
15. Widowski T & S. Torrey, 2002, Neonatal Management Practices, Swine Welfare Fact Sheet Vol 1, No 6, December 2002, National Pork Board, Des Moines, Iowa USA
16. Animal Health and Welfare in Organic Agriculture, M Vaarst, S Roderick, V Lund and W Lockeretz. CABI publishing 2004

17. D.G.M Wood-Gush & A. Stolba, 1982 Behaviour of pigs and the design of a new housing system, Appl. Anim. Ethol, and other Stolba references.

18. P.H. Hemsworth Human Livestock Interaction in The Well Being of Farm Animals Challenges and Solutions, G. John Benson & Bernard E Rolin Blackwell Publishing 2004; See also P.H. Hemsworth "Targeting human-animal interactions to improve animal welfare and productivity and ProHand for Pork Producers – stockperson training program <http://www.animalwelfare.net.au/comm/prohand.html>

19. Harold W. Gonyou, The social behaviour of pigs in Social Behaviour in Farm Animals, edited by L.J Keeling and H.W Gonyou, CABI publishing 2001

20. Opinions & reports on pig welfare by Scientific Panel on Animal Health and Welfare of the European Food Safety Authority 2008. Summary of main conclusions from reports published in 2007, 2005 and 2004 prepared by Peter Stevenson of CIWF

Other research documents

Influence of environmental enrichment on the behaviour, performance and meat quality of domestic pigs, V.E. Beattie, N.E. O'Connell And B.W Moss. Livestock production Science Vol 65, Issues 1-2 July 2000, pages 71-79 concluded growth rates higher, reduced time in harmful social and aggressive behaviour.

Journal of Animal Science 2007 85: 1311-1317 PJ Lammers, MS Honeyman, JW Mabry, and JD Harmon. Performance of gestating sows in bedded hoop barns and confinement stalls – groups in deep bedded barns with individual feeding stalls perform comparably to confinement with individual stalls.

Proceedings:

Harold W. Gonyou 2005 Alternatives to Gestation Stalls: Experiences at the Prairie Swine Centre, Saskatoon. Proceedings of Manitoba Swine Seminar 2005

Harold W Gonyou 2007 Indoor Gestation Systems for Group Housed Sows, Sow Housing Forum, Des Mines Iowa June 2007

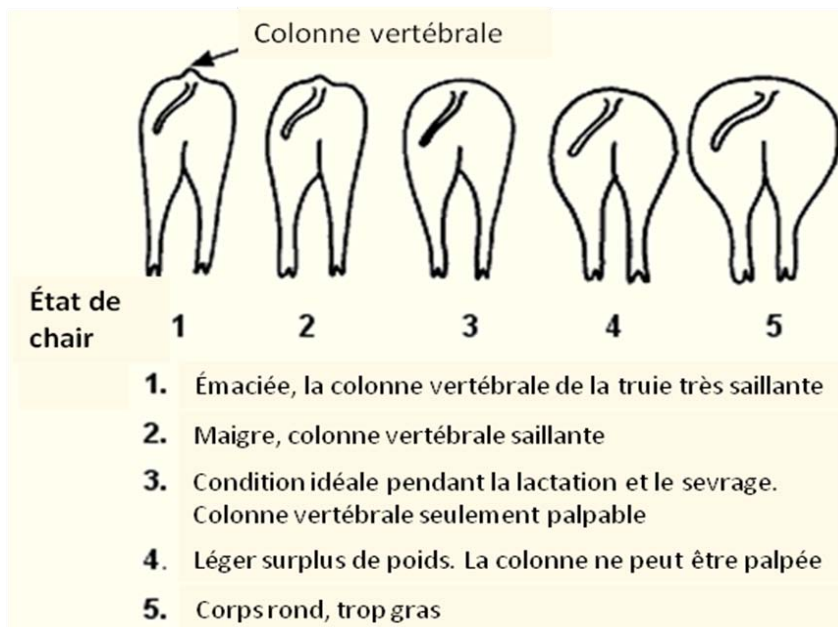
Annexe 1: Évaluation de l'état de chair des porcs

Extrait de **Garth, Pig Stockmanship Standards***

écrit par Dr John Carr, Université d'état de l'IOWA

Indice d'état de chair	Condition	Description	Forme corporelle
5	Très gras	Hanches et colonne vertébrale fortement recouvertes	Arrondie
4	Gras	Os de la hanche et de la colonne vertébrale ne peuvent être sentis au toucher	Tendance à bomber
3.5	Bon	Os de la hanche et de la colonne vertébrale difficilement repérés au toucher	Tubulaire
3	Normale	Os de la hanche seulement sentis avec une ferme pression de la main	Tubulaire
2.5	Un peu maigre	Hanches et colonne senties sans aucune pression de la main	Tubulaire mais côtés plats
2	Maigre	Hanches et colonne perceptibles et facilement sentis au toucher	Les côtes et la colonne vertébrale peuvent être senties au toucher
1	Emaciée	Hanches et colonne visibles	Structure squelettique apparente (côtes et colonne)

Indice de l'état de chair de gauche à droite: 1: 2: 3: 4: 5



From: *Managing Pig Health and the Treatment of Disease*

La mesure du gras dorsal peut être plus utile. Cependant, noter que la corrélation entre l'état de chair et le gras dorsal diffère d'une race à l'autre.

Annexe 2: Conseils pratiques pour le transport et le chargement des porcs de finition

DE: Handling Pigs for Optimum Performance on the Farm and in the Slaughter Plant

Mis à jour en décembre 1999, Temple Grandin

1. Lors de leur chargement, déplacez les porcs de finition par petits groupes de 5 ou 6 à la fois.
2. Ne laissez pas de gros groupes de porcs de finition dans un couloir ou un enclos d'attente, afin d'éviter les blessures causées par les combats. Il est préférable de prendre de petits groupes de porcs et de les emmener immédiatement de l'enclos de finition au camion.
3. Les couloirs des nouveaux bâtiments de finition devraient mesurer 1 m (3 pieds) de large, ce qui permet de faire marcher deux porcs côte à côte. Si la largeur du couloir n'est que de 0,75 m (2 pieds), déplacez seulement trois porcs à la fois.
4. Ne surchargez pas les camions. Les camions surchargés, surtout en saison chaude, sont une cause majeure de mortalité élevée.
5. Évitez de laisser attendre les porcs dans un camion complètement chargé, Le camion devrait partir dès qu'il est chargé. La chaleur augmente rapidement dans un véhicule stationnaire.
6. En hiver, mettez de la paille comme litière. Lors de froids extrêmes, la paille fournit la meilleure isolation et permet d'éviter les engelures. Les observations cueillies aux usines de transformation indiquent les camions qui ne sont pas pourvus d'une litière adéquate sont plus susceptibles de contenir des porcs souffrant de gelures.
7. Par temps très chaud et humide, il est préférable de transporter les porcs tôt en matinée ou pendant la nuit. La densité de chargement doit être réduite.
8. Prévoyez les déplacements de manière à ce que les porcs puissent être déchargés rapidement, dès leur arrivée à l'usine de transformation de la viande.
9. Minimisez l'emploi des aiguillons électriques. Ne les utilisez pas dans la porcherie de finition.
10. Des porcs calmes sont plus faciles à trier et à séparer que des porcs stressés. Pour faciliter leur tâche, les préposés devraient se déplacer lentement et posément, et séparer les porcs choisis du premier coup. Les porcs stressés ont tendance à se coller les uns aux autres et deviennent plus difficiles à séparer.
11. Si les porcs refusent de quitter le bâtiment de finition, essayez de fermer la ventilation ou de l'inverser. Les porcs renâclent souvent si l'air est soufflé dans leur face lorsqu'ils sortent du bâtiment.
12. Pour que les porcs se déplacent facilement en sortant du bâtiment de finition, attachez un panneau en contreplaqué aux derniers 16 pieds (5 m) du box près de la porte. Cela empêchera les porcs qui sont conduits hors du bâtiment de voir et de toucher les porcs qui sont dans le box près de la porte. Après le chargement, le panneau doit être enlevé parce qu'il nuira au courant de ventilation circulant dans les box.